



Compte rendu de la CAP « mobilités »

pour les Syndics des Gens de Mer du 3 mars 2015

La CAP s'est tenu à Paris à le Tour Séquoia (La Défense) de 10h30 à 14h00.

Etaient présents entre autres pour l'administration:

- Mme Brigitte THORIN, DRH, présidente de la CAP
- M. Eric LEVERT, DIRM SA
- M. Jean-Philippe QUITOT, DAM
- Mme Céline RENOUART, DAM
- M. Georges ARMENOULT, Enim
- Mme Suzanne NERTOMB, DRH/GAP₄
- Mme Vanessa BOYER, DRH/GAP₄

Etaient présents pour les représentants du personnel :

- Bertrand MAILLARD, titulaire UNSA
- Pascal DUPONTREUE, titulaire UNSA
- Sylvie TOUDIC, suppléante UNSA
- Pascal FERNANDEZ, titulaire FO
- Michelle ONCHALO, titulaire FSU
- Pascal BOSSEE, expert FSU
- Patrick MONNIER, titulaire CGT
- Dominique MANGRAND, expert CGT
- Camille PUJOL, titulaire CGT
- Pascal PERON, suppléant CGT
- Bianca LESTRADE, suppléante CGT

L'ordre du jour était pour les points importants :

- Nomination à la commission de réforme
- Mutation et détachements
- Demande d'intégration
- Questions diverses

En déclaration liminaire, l'UNSA a rappelé la problématique d'évolution de carrière de la catégorie C en B, avec des perspectives très réduites en liste d'aptitude malgré certaines déclarations dans les CAP précédentes sur une ouverture plus grande des quotas, la problématique des changements de grille indiciaire de février 2014 dont certains agents ne bénéficient toujours pas faute d'arrêt publié alors que la revalorisation des grilles 2015 doit aussi

se faire et enfin pour les agents ENIM, du problème de la mise en paiement de la PIC 2013 dont le décret est dans le circuit de signatures au niveau du ministère mais qui se fait attendre.

La présidente demande ce qu'il en est aux représentants de la DRH/GAP qui précise qu'il restait 90 dossiers en « souffrance » pour les SGM concernant la régularisation des grilles 2014 et que ceux-ci sont en train d'être traités et que d'ici peu le problème sera résolu. Problème lié au sous-effectif du service. Pour ce qui est de la revalorisation 2015, elle sera automatique.

Pour ce qui est de la rémunération, le plafond IAT est atteint et la seule possibilité d'évolution est que le RIFSEEP se mette en place. Des réunions sont prévues pour finaliser le dispositif. Les OS répondent qu'elles sont toutes opposées à ce dispositif.

En ce qui concerne le passage de C en B, un plan de requalification est à l'étude, des discussions avec les OS vont avoir lieu, avec la possibilité de « booster » le nombre de passage et la mise en place d'un dispositif spécifique pour l'examen Pro par exemple.

A la déclaration liminaire de LA CGT, notamment sur les problématiques de recrutement au sein du corps des SGM, avec absence de concours depuis 2003, la présidente rappelle que l'entrée dans le corps se fait actuellement et essentiellement par détachement et aussi par les emplois réservés pour les militaires (10% du recrutement) et que le besoin de concours n'est pas d'actualité pour la tutelle DAM. De plus en ce qui concerne la spécialité DSAG, la possibilité de recruter des adjoints administratifs fait que l'usage du concours ne se pose pas du tout. Une question dont la réponse est en suspens est le nombre de SGM spécialité Nav/Sec actuelle.

Mutations

Spécialité DSAG :

- Poste 165963 DIRM Le Havre / CSN Caen = non vacant
- Poste 166008 DDTM35 DML SGMPAP :
La CAP émet un avis favorable à la candidature de Pascal BREHIN avec changement de spécialité
- Poste 165773 DIRM Nantes/CSN St Nazaire : pas de candidats
- Poste 166179 DDTM64 DML :
La CAP émet un avis favorable à la candidature de Bruno ACHONDO par détachement dans le corps des SGM sous réserve de la validation de ce mouvement par le contrôleur financier (affectation compteur)
- Poste 165786 DIRM Bordeaux/LPM CIBOURE :
- La CAP émet un avis favorable à la candidature de Christine LE GOUCHE-HIFRI par détachement dans le corps des SGM sous réserve de la validation de ce mouvement par le contrôleur financier (affectation compteur)
- Poste 165956 DIRM Le Havre/DIRM 76 MCPM : pas de candidature acceptée, la question est posée sur la le délai minimum dans un poste qui amène des avis défavorable.

L'UNSA pose la question de la possibilité d'une demande de mutation interne pour ce poste pour une candidate qui se trouve déjà dans cette affectation et le fait que l'avis défavorable entrant et sortant vient en fait de la même personne.

- Poste 165957 DIRM Le Havre/DIRM 76 DS/SG : pas de candidature
- Poste 166048 DIRM Le Havre/LPM Fécamp : pas de candidature
- Poste 165970 DIRM Le Havre / DIRM 76 SIPB 8o : pas de candidature
- Poste 166703 DM Guyane/DM 973/SDEM : pas de candidature

Spécialité Nav/Sec

- Poste 166102 DRAM Marseille / VRS Mauve :
La CAP émet un avis favorable à la candidature de Christophe MOUNIER par détachement dans le corps des SGM sous réserve de l'aptitude médicale de l'intéressé, prise de poste au 1^{er} octobre.
- Poste 166194 DDTM34 DML : Ce poste n'est pas un poste de nav/sec mais un poste AD SG
La CAP émet un avis favorable à la candidature de Géraldine DELVOYE par détachement dans le corps des SGM sous réserve de l'aptitude médicale de l'intéressé.
- Poste 166009 DDTM35 DML SGMPAP en ZGE :
La CAP émet un avis favorable à la candidature de Vanessa GUERIN avec changement de filière sous réserve de l'aptitude médicale de l'intéressé et **de lever de la ZGE.**
- Poste 165958 DIRM Le Havre / PAM Thémis :
La CAP émet un avis favorable à la candidature de Yann MOLLAT.

L'UNSA souhaitait que pour les postes patrouilleurs Thémis et Iris, la situation des mobilités soit vue dans sa globalité et non poste par poste, au vu des candidatures multiples. La présidente de la CAP, rappelle que ce n'est pas possible et que la CAP n'est pas là pour « arranger » au mieux les candidatures et les postes, même si cela entraîne des postes non pourvus.

- Poste 165964 DIRM Le Havre / PAM Thémis : non vacant
- Poste 165761 DIRM Nantes/DIRM 44 DCAM/PI Iris :
Pas de candidature acceptée
- Poste 165813 DIRM Nantes/DIRM 44 DCAM/PI Iris :
La CAP émet un avis favorable à la candidature de François LEBON sous réserve d'aptitude physique.

Les OS s'étonnent du classement des candidatures qui tient peu compte des compétences acquises et des qualifications. Il est répondu que c'est l'avis du chef de poste qui prime et que les avis n'ont pas à être motivés comme cela a été demandé.

- Poste 166103 DDTM 62 DML SAML : Réservé CNOI (commission nationale d'orientation et d'intégration, « emplois réservés »).
- Poste 165960 DIRM Le Havre / VR Armoise : Réservé CNOI (commission nationale d'orientation et d'intégration, « emplois réservés »).

Cependant pour ces deux postes, où il y avait les deux mêmes candidatures, si pas de possibilité CNOI, possibilité de détachement sous réserve d'aptitude physique et sous réserve de la validation de ce mouvement parle contrôleur financier (affectation compteur).

- Poste 165961 DIRM Le Havre / VR Armoise : non vacant
- Poste 165962 DIRM Le Havre / VR Armoise : ?
- Poste 165965 DIRM Le Havre / VR Armoise :
La CAP émet un avis favorable à la candidature de Nicolas DELATTRE sous réserve d'aptitude physique.
- Poste 165966 DIRM Le Havre / VR Armoise : non vacant
- Poste 165967 DIRM Le Havre / VR Armoise : non vacant

Demande d'intégration

- Monsieur BOUVERET Maurice est intégré dans le corps des syndics des gens de mer spécialité navigation et sécurité à compter du 1^{er} mars 2015 (DML 34/ULAM 34/30)
- Monsieur PEYRE Nicolas est intégré dans le corps des syndics des gens de mer spécialité navigation et sécurité à compter du 1^{er} janvier 2015 (DML 13/VR « mauve »)